



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division des services professionnels en informatique

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

3C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS Professional Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-163193/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client W8485-163193	Date 2016-04-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-619-29966	
File No. - N° de dossier 619zm.W8485-163193	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-05-02	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: St-Onge, Josée	Buyer Id - Id de l'acheteur 619zm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4944 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. – N° de l'invitation W8485-163193/A	Amd. No – N° de la modif. 006	Buyer ID – Id de l'acheteur 619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

MODIFICATION À L'INVITATION 006

Cette modification à l'invitation a été soulevée afin de:

1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires concernant la Demande de proposition (DDP), et
2. Modifier la Demande de proposition (DDP) tel qu'indiqué à l'appendice 005 ci-dessous.

En accord avec l'article 2.3 de la Demande de proposition (DDP), toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Question n° 37:

Concernant le critère technique obligatoire TO2 du volet 1 – ensemble des travaux 1, nous demandons que le client modifie l'exigence de 5 à 7 ans d'expérience confirmée.

Comme il y a très peu de consultants au Canada, à l'exception de ceux qui ont été employés par le MDN pour les 10 dernières années, et que le Canada ne dispose pas d'une grande industrie aérospatiale, nous demandons que l'exigence de 10 ans du secteur de l'aérospatiale soit diminuée à 5-7 ans ou déplacer l'exigence de l'aérospatiale aux critères techniques cotés afin de permettre aux soumissionnaires autres que le titulaire à soumissionner sur cette exigence.

Réponse n° 37:

Cette ressource doit être notre Analyste principal des systèmes / chef d'équipe pour notre section de la gestion des données. Ce critère technique obligatoire particulier n'est pas applicable à l'un ou l'autre des analystes de niveau inférieur. À ce titre, il est impératif que le membre principal de l'équipe de la gestion des données démontre un minimum de 120 mois d'expérience de planification des ressources de l'entreprise, et idéalement dans un programme d'entretien de l'aérospatiale (ou une partie importante de celui-ci) afin de permettre une surveillance adéquate, l'examen et la filtration du travail et des livrables des autres analystes de systèmes.

Question n° 38:

Pour l'analyste des systèmes de planification des ressources de l'entreprise, niveau 3. Pourriez-vous s'il vous plaît préciser que le critère technique coté TC2 devrait être modifié de telle sorte que la ressource doit avoir entre 49 mois et 60 mois pour obtenir le maximum de 4 points.

Solicitation No. – N° de l’invitation W8485-163193/A	Amd. No – N° de la modif. 006	Buyer ID – Id de l’acheteur 619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse n° 38:

Le Canada va modifier l’échelle de notes de TC2 tel que demandé pour que les pleins points soient attribués pour 49⁺ mois d’expérience. Veuillez-vous référer à l’appendice 005 ci-dessous.

Question n° 39:

Pour l’analyste des systèmes de planification des ressources de l’entreprise, niveau 3. Concernant le critère technique coté TC2, le besoin d’avoir 60 mois au cours des 60 derniers mois pour obtenir le maximum de point ne semble pas raisonnable. Nous demandons respectueusement que l’exigence soit modifiée de telle sorte que l’expérience peut être réalisée au cours des 120 derniers mois (en ligne avec d’autres exigences).

Réponse n° 39:

Veuillez-vous référer à la réponse n° 38 ci-dessus. De plus, le Canada modifiera TC2 pour refléter une expérience prouvée et acquise au cours de 120 mois.

Question n° 40:

Pour l’analyste des systèmes de planification des ressources de l’entreprise, niveau 3, le critère technique coté TC1, nous croyons que l’exigence en termes de mois d’expérience est excessive telle que seul le titulaire peut obtenir le maximum de points. Nous suggérons respectueusement que le pointage soit le même que TC2 ex. le maximum de points seraient attribués pour 49 mois à 60 mois.

<p>TC1 - La ressource proposée par le soumissionnaire devrait posséder une expérience prouvée de la direction d’une équipe de GI-TI composée d’au moins quatre (4) personnes chargées, d’une part, d’assurer la migration de données de systèmes du secteur aérospatial vers une application de PRE d’un environnement de plus de 1 000 utilisateurs et, d’autre part, d’assurer la tenue à jour de ces données.</p> <p>Les « données de systèmes du secteur aérospatial » sont définies comme les données recueillies pendant toute la durée de vie d’un</p>	<p>4</p>	<p>≥ 60 mois - 83 mois: 1 point 84 mois - 107 mois: 2 points 108 mois - 119 mois : 3 points 120+ mois: 4 points</p>
--	-----------------	--

Solicitation No. – N° de l’invitation W8485-163193/A	Amd. No – N° de la modif. 006	Buyer ID – Id de l’acheteur 619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

aéronef donné sur les systèmes de cet aéronaf.		
TC2 - La ressource proposée par le soumissionnaire devrait posséder une expérience prouvée, acquise au cours des 60 derniers mois, dans l’utilisation des modules du système SAP suivants: a. Maintenance b. Renseignements d’entreprise/dépôt de données.	4	≥12 mois - 24 mois: 1 point 25 mois - 36 mois: 2 points 37 mois - 48 mois: 3 points 60+ mois: 4 points

Réponse n° 40:

Le MDN a examiné l'exigence et ne modifiera pas TC1. La catégorie de ressource est à un niveau supérieur et pour ces motifs, l'échelle de notes reflète le besoin d'une plus grande expérience que ce qui est nécessaire pour une ressource de niveau inférieur.

Question n° 41:

En ce qui concerne la ressource n°14 – B14 Rédacteur technique, niveau 2, critère technique obligatoire TO58. Il y a un certain nombre de systèmes du MDN qui se qualifient comme étant STDE tels que le système (PeopleSoft) des ressources humaines militaires et civils.

Il y a plusieurs rédacteurs techniques hautement qualifiés qui ont appliqué avec succès leurs compétences à ces systèmes exécutant l'ensemble des tâches génériques décrites dans l'énoncé des travaux à la section 6.4.2.2. En indiquant que l'expérience doit provenir d'une STDE dans le secteur aérospatiale et que l'individu doit avoir une cote de sécurité secrète du gouvernement du Canada limite sévèrement le bassin de candidats qualifiés.

La Couronne accepterait-elle de reformuler l'exigence telle que « *La ressource proposée par le soumissionnaire doit posséder un minimum de 60 mois d'expérience prouvée et acquises au cours des 10 dernières années à travailler avec la documentation STDE pour le Ministère de la Défense nationale.* » Nous demandons également la reconnaissance que les installations du MDN Oracle et PeopleSoft se qualifie comme un STDE.

Solicitation No. – N° de l'invitation W8485-163193/A	Amd. No – N° de la modif. 006	Buyer ID – Id de l'acheteur 619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse n° 41:

Le MDN a examiné l'exigence et ne modifiera pas TO58. L'application Peoplesoft du MDN est utilisée pour les ressources humaines, tel que mentionné dans la question. Ceci ne se qualifie pas comme un STDE utilisé dans le secteur aérospatial.

Question n° 42:

En réponse au critère technique obligatoire TO1, veuillez confirmer qu'en fournissant la valeur du contrat, la date, de la durée du contrat, et le nom de l'organisation client ainsi que toutes les informations demandées pour TO1 est recevable.

Réponse n° 42:

Oui.

Question n° 43:

En réponse à l'article 3.2., a) v), (A), veuillez confirmer si en soumettant le nom de l'organisation client, le nom de la personne contact et le courriel ou le numéro de téléphone pour la personne contact, la réponse du soumissionnaire à l'article 3.2 sera considérée recevable.

Réponse n° 43:

Veuillez-vous référer à l'article 3.2 (v), (C) de la Demande de proposition (DDP).

Question n° 44:

Veuillez confirmer si la référence tel qu'indiqué à l'article 4.2 c), est en relation avec TO1. seulement.

Réponse n° 44:

Non, l'article 4.2 (c), (i) stipule clairement ce qui suit:

- (i) *La vérification des références ne se fait pas de façon systématique. Toutefois, si TPSGC choisit de procéder à des vérifications des références pour quelque exigence cotée ou obligatoire que ce soit, il le fera pour les soumissionnaires dont la candidature pourrait être recommandée en vue de l'attribution du contrat*

Solicitation No. – N° de l'invitation W8485-163193/A	Amd. No – N° de la modif. 006	Buyer ID – Id de l'acheteur 619ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8485-163193	File No. – N° du dossier 619ZM.W8486-163193	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question n° 45:

Plusieurs des critères obligatoires au sein de la DDP stipulent que le soumissionnaire doit avoir une expérience prouvée et acquise dans la Suite MS Office. Comme la Suite MS Office contient plusieurs programmes différents, nous demandons que le Canada confirme le nombre minimum d'applications au sein de MS Office qui doivent être démontrés afin de répondre à ces critères pour la Suite MS Office.

Réponse n° 45:

Le nombre minimum d'applications au sein de MS Office qui doivent être démontrés afin de répondre aux critères obligatoires qui incluent ce critère pour MS Office Suite est de un.

APPENDICE 005

Au Volet 1, Pièce jointe 4.2 - Critères techniques cotés, TC2, TC4, TC5, TC6 et TC7 sont modifiés comme suit :

SUPPRIMÉ Pièce jointe 4.2 - Critères techniques cotés

INSÉRÉ *Pièce jointe 4.2 - Critères techniques cotés (Modifié le 20 avril 2016)*